



SDIS DU NORD ET INCOHÉRENCE !

“Le nombre de **Véhicules Légers Infirmiers** et les délais de route en cas de demande de renfort par le personnel d'un VSAV **ne permettent pas** d'assurer une couverture satisfaisante...”

Source: Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, approuvé par arrêté du préfet du Nord



Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Destinataires in Fine

POS/LM/PLAN/MD

Lille, le 17 JAN, 2025

NOTE OPERATIONNELLE N° 2025 - 03

Objet : Suppression des VLI Douai et Denain

Les VLI affectées aux CIS Douai et Denain sont supprimées à compter du 1^{er} février 2025.

Les listes des communes rattachées à ces deux véhicules et reprises en document associé au RDDPO « CODIS / CTA – SGA / SGO » ne doivent plus être prises en compte dans la procédure de déclenchement à partir de cette même date.

Une réflexion est en cours sur le redéploiement des autres VLI, ainsi que sur la redéfinition des secteurs (communes) qui leur sont attribués.

La fiche RMO « VLI / VLM », les RDDPO 8 « CODIS / CTA – SGA / SGO » et le RDDPO 3 « Engins et matériels » seront mis à jour ce sens.

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,

Contrôleur Général
Gilles GRÉGOIRE

Le directeur et le président suppriment deux moyens de secours infirmiers sur les 7...

Cherchez l'erreur...